

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF992

présenté par  
Mme Perrine Goulet, rapporteure

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	400 000	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	400 000
<b>TOTAUX</b>	400 000	400 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Fédération 3977 gère la plateforme nationale d'écoute et la lutte contre les maltraitances faites à l'égard des personnes âgées et handicapées. Depuis 2020, le numéro est accessible sept jours sur sept gratuitement et un dispositif adapté aux personnes sourdes et malentendantes a été mis en place.

Les situations de maltraitance à l'encontre des personnes âgées ont fait l'objet d'une médiatisation bienvenue ces derniers mois, ce qui a permis de faire remonter un certain nombre de situations de maltraitance. Toutefois, il s'avère que le numéro 3977 est également destiné aux personnes

handicapées et qu'il est largement sous-utilisé par ce public. Dans son dernier rapport d'activité qui date de 2020, la fédération 3977 indiquait que seuls 21 % des alertes ne provenaient de personnes en situation de handicap contre 79 % d'appels de personnes âgées.

Le présent amendement vise à allouer 400 000 euros supplémentaires à la Fédération 3977 et aux centres de proximité afin d'assurer une plus grande communication du numéro à destination des personnes handicapées. Il convient de noter qu'en 2023, la Fédération percevra un total de 1,35 millions d'euros et les centres de proximité recevront 600 000 euros. Ainsi, 400 000 euros supplémentaires permettraient d'accélérer le renforcement du volet communication au profit des personnes en situation de handicap tout en assurant à la plateforme des moyens complémentaires afin de faire face à l'éventuelle hausse du nombre d'appel.

Cet amendement abonde de 400 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 13 *Pilotage du programme et animation des politiques inclusives* du programme 157 et minore du même montant l'action 11 *Systèmes d'information* du programme 124.